

Politique d'utilisation des médias sociaux



Municipalité de Mandeville

7 septembre 2021

Introduction

Depuis 2015, la Municipalité de Mandeville utilise les médias sociaux, afin de rejoindre rapidement sa population et de diffuser des informations municipales.

La diffusion des informations sur ces réseaux, ainsi que la gestion des échanges sont effectuées par des employés désignés par la Municipalité.

Règles de conduite

Le vocabulaire et le ton des échanges doivent être respectueux envers la Municipalité et envers les autres utilisateurs. La Municipalité de Mandeville se réserve le droit de supprimer sans préavis les types de contenus suivants :

- Propos obscènes, sexistes, racistes, diffamatoires, haineux, xénophobes, homophobes, disgracieux ou tout autre propos portant atteinte à l'intégrité d'une personne;
- Messages publicitaires de toute sorte faisant la promotion d'un produit ou d'un service, et ce, qu'il s'agisse d'une entreprise sise sur le territoire de la Municipalité ou non;
- Commentaires agressifs, violents, irrespectueux ou méprisants;
- Messages contenant de l'information confidentielle et/ou qui violent la vie privée d'une personne;
- Propos qui encouragent ou suggèrent une activité illicite;
- Messages dont les liens mènent vers des sites, des blogues ou des réseaux sociaux inappropriés ou hors sujet;
- Messages visant à promouvoir ou discréditer des opinions politiques, un parti politique ou ses représentants;
- Messages similaires publiés à répétition de façon à polluer l'espace de discussion.

La Municipalité de Mandeville se réserve le droit de bannir temporairement ou définitivement un utilisateur de la page si ce dernier ne respecte pas ces règles. Tous les utilisateurs participent à leur propre risque et assument l'entière responsabilité de leurs propos, leur identification et l'information qu'ils affichent.

Plaintes et requêtes

La Municipalité de Mandeville détient une adresse électronique où sont accueillies les plaintes et requêtes (municipalite.dg@mandeville.ca). Les plaintes et requêtes ne seront alors, en aucun cas, gérées sur les réseaux sociaux. La personne qui formulera une plainte ou une requête sera plutôt redirigée vers l'adresse électronique désignée.

Langue officielle

La Municipalité de Mandeville s'engage à faire usage de la langue française dans tous ses échanges sur les réseaux sociaux, dans un français de qualité et en utilisant un langage courtois.

N.B. Dans un esprit d'amélioration continue, la Municipalité de Mandeville se réserve le droit de modifier cette politique en tout temps et sans préavis.